

Désignation de l'entreprise	Société 116 CAFE			Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	116 Boulevard Aristide Briand	91600 Savigny-sur-Orge	L'Associé Unique Monsieur GUEMIR Marouan	
Numéro SIRET *	8 8 3 9 1 9 2 5 0 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 9	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	51 402	030	10 575	40 827	23 123	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	51 402	<b>048</b>	10 575	40 827	23 123	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	3 619	074		3 619	849
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	5 103	086		5 103	3 072	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	8 722	<b>098</b>		8 722	3 921
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	60 125	<b>112</b>	10 575	49 550	27 044
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>			
				<b>1</b>	<b>2</b>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500		500	
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
	Report à nouveau			134	(13 169)			
	Résultat de l'exercice			136	(2 632)		(13 169)	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
		<b>Total I</b>			<b>142</b>	(15 302)		(12 669)
Provisions pour risques et charges			<b>Total II</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	486			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	34 200		17 388	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....		169	27 180	172	30 165	22 325	
	Produits constatés d'avance			174				
		<b>Total III</b>			<b>176</b>	64 851		39 713
	<b>Total général (I + II + III)</b>			<b>180</b>	49 550		27 044	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		25 458	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 19	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 827	23 123	17 704	76.57
21540000 MATÉRIEL INDUSTRIEL	14 044	12 794	1 250	9.77
21810000 INSTALL GÉNÉRALES, AGENCEMENTS	14 950	10 150	4 800	47.29
21820000 MATERIELS TRANSPORTS	19 408		19 408	
21830000 MATÉRIEL BUREAU , INFORMATIQUE	3 000	3 000		
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	3 504	565	2 939	520.18
28181000 AMORT INSTALL GENERALES, AGENC	3 337	1 519	1 818	119.68
28182000 AMORT MATERIELS TRANSPORTS	2 397		2 397	
28183000 AMORT MATERIEL BUREAU, INFORM	1 337	737	600	81.41
<b>TOTAL I</b>	<b>40 827</b>	<b>23 123</b>	<b>17 704</b>	<b>76.57</b>
AUTRES CREANCES	3 619	849	2 771	326.40
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	68		68	
44566800 TVA ABS A REGLER		398	398	100.00
44567000 CRÉDIT DE T.V.A. À REPORTER	2 303	451	1 852	410.80
44568000 TAXES ASSIMILÉES À LA T.V.A.	200		200	
46700000 IMPOTS	1 049		1 049	
DISPONIBILITES	5 103	3 072	2 031	66.09
51200000 BANQUE POPULAIRE		528	528	100.00
51210000 QONTO	9	9		
51220000 BANQUE LCL	288	288		
53000000 CAISSE	4 806	2 247	2 559	113.87
<b>TOTAL II</b>	<b>8 722</b>	<b>3 921</b>	<b>4 801</b>	<b>122.44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 550</b>	<b>27 044</b>	<b>22 506</b>	<b>83.22</b>

## DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	19	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	500		500			
10100000 CAPITAL	500		500			
REPORT A NOUVEAU	13 169				13 169	
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	13 169				13 169	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 632		13 169		10 537	80.01
<b>TOTAL I</b>	15 302		12 669		2 632	20.78
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	486				486	
51200000 BANQUE POPULAIRE	486				486	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34 200		17 388		16 812	96.69
40100000 FOURNISSEURS	34 200		17 388		16 812	96.69
AUTRES DETTES	30 165		22 325		7 840	35.12
42100000 REMUNERATIONS SALARIES	759		359		400	111.50
43100000 URSSAF	1 059		1 616		557	34.46
43702000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	22		22		0	0.95
43703000 MALAKOFF MEDERIC	834		296		538	182.16
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			2		2	100.00
43800000 TAXE D'APPRENTISSAGE	7				7	
44210000 PRELVEMENT A LA SOURCE	40				40	
44862000 FORMATION CONTINUE	137		126		11	9.08
44863000 CHARGES A PAYER	127		102		25	24.84
45500000 AVANCES COMPTES COURANT	27 180		19 804		7 377	37.25
<b>TOTAL III</b>	64 851		39 713		25 138	63.30
<b>TOTAL GENERAL</b>	49 550		27 044		22 506	83.22

**116 CAFE**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 1 000 euros**  
**116 Boulevard Aristide Briand 91600 Savigny-sur-Orge**  
**883 919 250 R.C.S. Evry**

**Décisions de l'associé unique relatives à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31/12/2022**

LE SOUSSIGNÉ

GUÉMIR Marouan, associé unique de la Société 116 CAFE

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- — comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- — rapport de gestion du Président ;
- — texte des projets de décisions.
- — *Quitus* au Président.
- — Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales ;
- — conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce ;
- — Affectation du résultat de l'exercice ;
- — Rémunération du Président.
- — Pouvoirs en vue des formalités ;

**Première décision**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31/12/2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 2 632euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'associé unique donne en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

**Deuxième décision**

L'associé unique constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'[article L. 227-10 du Code de commerce](#).

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

### **Troisième décision**

L'associé unique décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 2 632 euros en :

- En report à nouveau (débitaire) : 2 632€

Total égal à la perte de l'exercice = 2 632€

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

### **Quatrième décision**

Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales

L'Associé Unique,

- prend acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

- prend acte qu'au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, la Société n'a procédé à aucune réintégration fiscale de frais généraux visée à l'article 39.5 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

### **Cinquième décision**

L'associé unique décide de ne pas percevoir une rémunération pour l'exercice en cours 31/12/2023, et bénéficie en revanche du remboursement de ses frais dans les conditions fixées par cette décision.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

### **Sixième décision**

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE

le 30 juin 2023 à 18h00

L'Associé Unique

Monsieur GUEMIR Marouan



**116 CAFE**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 500 euros**  
**116 Boulevard Aristide Briand 91600 Savigny-sur-Orge**  
**883 919 250 R.C.S. Evry**

**Procès-verbal des décisions du Président du 30/06/2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le 30 juin à 10 heures  
Au siège social, à SAVIGNY-SUR-ORGE

LE SOUSSIGNÉ :

GUÉMIR Marouan, Président de la Société 116 CAFE,

A pris les décisions suivantes relatives à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Activité de la Société et résultats de l'exercice écoulé

L'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 a été globalement axé sur le développement afin de préparer l'année 2022.

Arrêté des comptes de l'exercice écoulé – Proposition d'affectation du résultat

Le Président arrête les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022.

L'exercice clos le 31/12/2022 se solde par une perte de 2 632 euros.

Le Président décide de proposer l'affectation suivante à l'associé unique :

- En report à nouveau (débiteur) : 2 632€

Total égal à la perte de l'exercice = 2 632€

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Le Président constate qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Rapport de gestion du Président à l'associé unique

Le rapport de gestion du Président à présenter à l'associé unique est arrêté par le Président.

## Décisions de l'associé unique

Le Président décide de convoquer l'associé unique pour le 30 juin 2022 à 18 heures aux fins d'entendre le rapport de gestion du Président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31/12/2022, d'approuver les comptes et les opérations de l'exercice, de lui donner *Quitus* de sa gestion et de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice.

## Texte des décisions

Le Président arrête le texte des décisions qui seront soumises à l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président.

LE PRÉSIDENT





Désignation de l'entreprise : Société 116 CAFE

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 794	442	1 250	444	14 044	446	14 044			14 044	
	Installations générales agencements divers	450	10 150	452	4 800	454	14 950	456	14 950			14 950	
	Matériel de transport	460		462	19 408	464	19 408	466	19 408			19 408	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 000	472		474	3 000	476	3 000			3 000	
Immobilisations financières		480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>25 944</b>	<b>492</b>	<b>25 458</b>	<b>494</b>	<b>51 402</b>	<b>496</b>	<b>51 402</b>			<b>51 402</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	565	532	2 939	534	3 504	536	3 504			3 504	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 519	542	1 818	544	3 337	546	3 337			3 337	
	Matériel de transport	550		552	2 397	554	2 397	556	2 397			2 397	
	Autres immobilisations corporelles	560	737	562	600	564	1 337	566	1 337			1 337	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>2 821</b>	<b>572</b>	<b>7 754</b>	<b>574</b>	<b>10 575</b>	<b>576</b>	<b>10 575</b>			<b>10 575</b>	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>585</b>	<b>583</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>595</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 116 CAFE

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés			650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	30 268	Déficits reportables	984 30 268
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860 2 581
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 32 849

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)				380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	7 327
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	3 469
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrin

Désignation de l'entreprise : Société 116 CAFE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois
		1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL 1</b>		106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL 2</b>		144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL 3</b>		152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 8 3 9 1 9 2 5 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 116 CAFE

ADRESSE (voie)

116 Boulevard Aristide Briand

CODE POSTAL

91600

VILLE

Savigny-sur-Orge

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  M Nom patronymique  GUEMIR Prénom(s)  MarouanNom marital  % de détention  100.00 Nb de parts ou actions  100Naissance : Date  280881 N° Département  99 Commune  Gabes Pays  TNAdresse : N°  176 Voie  Avenue de VerdunCode postal  91550 Commune  PARAY VIEILLE POSTE Pays  FranceTitre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 8 3 9 1 9 2 5 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 116 CAFE

ADRESSE (voie)

116 Boulevard Aristide Briand

CODE POSTAL

91600

VILLE

Savigny-sur-Orge

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**116 CAFE**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 1 000 euros**  
**116 Boulevard Aristide Briand 91600 Savigny-sur-Orge**  
**883 919 250 R.C.S. Evry**

**Rapport de gestion du Président portant sur l'exercice clos le 31/12/2022**

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de [l'article L. 227-9, alinéa 3, du Code de commerce](#).

**Activité de la Société**

L'exercice 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 83 183 euros, contre 70 439 euros en N-1.

Situation de la Société pendant l'exercice écoulé : un exercice très difficile à cause de la crise sanitaire, nous continuons nos efforts de prospection.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées : difficultés conjoncturelles.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir : nous mettons tous les moyens techniques et commerciales à la disposition de la société.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice : un appel est en cours vis à la direction générale des impôts relatif à aux aides liées au covid-19.

Activités de recherche et de développement : aucune

**Résultats – Affectation**

L'exercice écoulé se traduit par une perte de 2 632euros qui pourrait être affecté de la façon suivante :

- En report à nouveau (débiteur) : 2 632€

Total égal à la perte de l'exercice = 2 632€

**Distribution de dividendes**

Il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

**Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de [l'article L. 227-10 du Code de commerce](#).

Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE,

Le 30 juin 2023

LE PRÉSIDENT

